

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 17 octobre 2022 à 18 h 30.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers suivants : madame Joan Raymond, monsieur Daniel Beaudoin, madame Johanne Lepage, monsieur Alexandre Morin et monsieur Frank Pappas. Le siège du conseiller n° 1 est vacant.

Était absent, le conseiller, monsieur Michaël Vangansbeck.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour.**
3. **Approbation des procès-verbaux**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 19 septembre 2022 à 18 h 30.
4. **Administration, finances et qualité des services**
 - a) Rapports des responsables de comité.
5. **Sécurité civile et sécurité incendie**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Achat d'une camionnette utilitaire Ford F-150 *Responder* 2022 de type « Police Pack » et équipements pour le Service de la sécurité incendie et rachat de la camionnette Ford F-150 2013.
 - c) Équipements additionnels pour camionnette *Responder* 2022.
6. **Réseau artériel**
 - a) Rapports des responsables de comités.
7. **Communications, culture et promotion touristique**
 - a) Rapports des responsables de comités.
8. **Correspondance**
9. **Affaires nouvelles.**
10. **Période de questions.**
11. **Levée de la séance.**

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, monsieur Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 6 membres.

AG-1201-10-2022

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

AG-1202-10-2022

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022 À 18 H 30.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 septembre 2022 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 19 septembre 2022 à 18 h 30 soit et est approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DES SERVICES.

4. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Aucun rapport n'est présenté.

5. SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE

5. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Aucun rapport n'est présenté.

AG-1203-10-2022

5. b) ACHAT D'UNE CAMIONNETTE UTILITAIRE FORD F-150 RESPONDER 2022 DE TYPE « POLICE PACK » ET ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE ET RACHAT DE LA CAMIONNETTE FORD F-150 2013.

ATTENDU que des demandes de prix ont été transmises pour la fourniture d'une camionnette utilitaire Ford F-150 Responder (Pick-Up) neuf de type « Police pack » 2022 ou plus récent incluant pneus d'hiver cloutés, barre de protection avant Go Rhino, avertisseurs d'angles morts, démarreur à distance, assistance de recul de remorque PRO, attelage remorque, 3 prises 12 volts et un bloc de commande de même qu'une boîte de chargement et un tiroir Sidekick pour la matériel à loger le tout tel que plus amplement décrit au devis # SI-202202-10 ;

ATTENDU que le devis # SI-202202-10 demandait également en option un prix pour le rachat de l'actuelle camionnette utilisée de marque Ford-F-150XLT avec boîte SpaceKab, année 2013 ;

ATTENDU qu'un seul soumissionnaire a fourni des prix selon le tableau suivant :

Soumissionnaire	Description	Prix avant les taxes	Prix incluant les taxes
Des Laurentides Ford inc.	Camionnette Ford F-150 Responder avec équipements	72 247.00 \$	83 065.99 \$
	Véhicule usagé en rachat	7 000.00 \$	7 350.00 \$

ATTENDU la recommandation du directeur adjoint du Service de sécurité incendie, monsieur Mario Nareau, en faveur de la soumission de *Des Laurentides Ford* pour l'achat de la camionnette Ford F-150 Responder de type Police Pack 2022 au montant de 72 247.00 \$ plus les taxes applicables en y appliquant le rachat de la camionnette usagée ;

ATTENDU le règlement d'emprunt # AG-052-2022 en vigueur au 28 septembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et le prix tel que soumis par Des Laurentides Ford et lui attribue le contrat d'achat de la camionnette Ford F-150 Responder de type Police Pack 2022 au montant de 72 247.00 \$ plus les taxes applicables et le rachat de la camionnette 2013 au montant de 7 000.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le produit de la vente de la camionnette pour son rachat soit appliqué au règlement d'emprunt # AG-052-2022.

QUE cette dépense soit payable par le règlement d'emprunt # AG-052-2022.

AG-1204-10-2022

5. c) ÉQUIPEMENTS ADDITIONNELS POUR CAMIONNETTE RESPONDER 2022.

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajouter certains équipements, gyrophares, sirène, clignotants, miroirs, etc. sur ce nouveau véhicule du Service de sécurité incendie pour un montant global de 11 368.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU qu'il y lieu également d'acheter une civière panier deux-pièces au montant de 2 150.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation du directeur adjoint du Service de sécurité incendie, monsieur Mario Nareau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'achat des équipements additionnels pour la camionnette Ford F-150 Responder et leurs installations pour un montant global de 13 518.00 \$ plus les taxes applicables (15 542.32 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit payable par le règlement d'emprunt # AG-052-2022.

6. RÉSEAU ARTÉRIEL

6. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Aucun rapport n'est présenté.

7. COMMUNICATIONS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

7. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Aucun rapport n'est présenté.

8. CORRESPONDANCE

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

AG-1205-10-2022

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 37, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ de lever la séance.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Président

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière

jsl/